

Vaccination COVID-19 par votre médecin du travail

Adhérents de MIST NORMANDIE

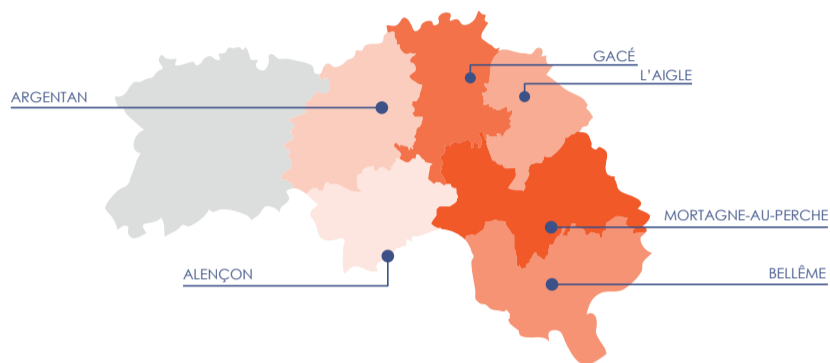


Votre service de santé au travail ouvre deux centres de vaccination Covid-19, destinés aux salariés volontaires des entreprises adhérentes.

QUI EST CONCERNÉ ?

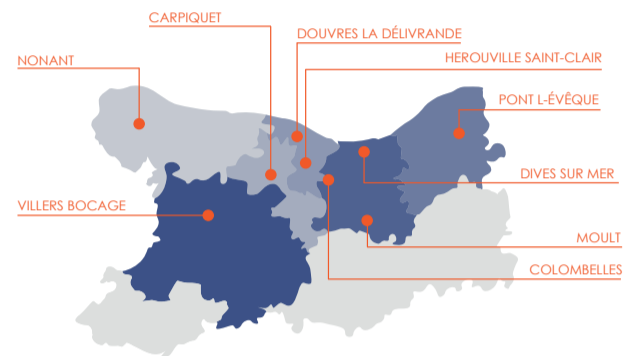
- Vous avez **plus de 18 ans** et **travaillez dans une entreprise adhérente de MIST Normandie**

OÙ SE FAIRE VACCINER PAR SON MÉDECIN DU TRAVAIL ?



Votre entreprise est suivie par l'une de nos Maisons de la Santé au Travail située dans l'Orne :

Centre de vaccination MIST Normandie
52 boulevard du 1er Chasseurs
61000 Alençon



Votre entreprise est suivie par l'une de nos Maisons de la Santé au Travail située dans le Calvados :

Centre de vaccination MIST Normandie
9 rue du Docteur Laennec
14200 Hérouville Saint-clair

PRISE DE RENDEZ-VOUS

- 1 Envoyez votre demande de rendez-vous, selon le cas, à :
Pour l'Orne : vaccincovid-orne@mist-normandie.fr
Pour le Calvados : vaccincovid-calvados@mist-normandie.fr
- 2 Nous vous retournons un formulaire de demande de vaccination, à remplir et à nous retourner par email.
- 3 Nous vous contactons par téléphone pour fixer un rendez-vous dans un de nos centres de vaccination.
- 4 Une équipe vaccinale vous prend en charge. Un temps d'observation de 15 minutes est nécessaire après la vaccination.
- 5 Une attestation de vaccination vous est remise.

Pensez à vous munir de : carte vitale, carte d'identité et ordonnances en cours.

AUTRES QUESTIONS

Quels vaccins sont administrés ? AstraZeneca et Moderna

Le vaccin est-il obligatoire ? Non. Le vaccin est réalisé sur la base du volontariat du salarié.

Confidentialité : Toute démarche de vaccination entreprise par le salarié est confidentielle et soumise au secret professionnel.